

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 11 février, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 04 février 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 13 - votants 18

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie – COURT Sylvie - FEUILLASSIER Stéphanie – FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien – GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : M. DEJY Guillaume

Pouvoirs de : Mme BELLEVILLE Patricia à M. ARMANDIE Jean-Pierre
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme CHIAPPONI Marina à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle
M. DU PONTAVICE Quentin à CERBINO-BARBEROUX Sylvie
M. FIORONI Stéphane à Mme. PICHET Catherine
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie pour les délibérations 20250211-18 / 20250211-19 / 20250211-20

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

**OBJET : Eau potable : Travaux de sécurisation des réservoirs –
Demande de subvention**

N°20250211-18

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : néant

Synthèse et exposé des motifs

Le schéma directeur d'eau potable et le document unique d'évaluation des risques professionnels ont pointé la nécessité de sécuriser les réservoirs d'eau potable de la commune. Cette sécurisation vise aussi bien l'accessibilité pour les agents techniques sur l'ensemble des sites que la protection contre les intrusions extérieures. Il est également proposé la sécurisation hydraulique des réservoirs pour un meilleur fonctionnement de la distribution et/ou de la maintenance.

Les travaux de sécurisation s'élèvent à 56 000 € HT.
Il est proposé de solliciter l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC) à hauteur de 50% soit 28 000 € et le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 30% soit 16 800 €, conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Main d'œuvre REGIE	5 000,00 €	AERMC 50%	28 000,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture des éléments de mise en sécurité	20 000,00 €	Département 30%	16 800,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture pour amélioration hydraulique	11 000,00 €	Commune 20%	11 200,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture alarme anti-intrusion	20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES HT	56 000,00 €	TOTAL RECETTES	56 000,00 €

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer la sécurité des installations existantes ;

VU la délibération n°20231114-08 du 14 novembre 2023 portant sur le Plan Pluriannuel d'Investissement ;

VU le budget annexe 2025 de l'eau potable ;

VU l'avis du Bureau municipal du 3 février 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **ADOpte** le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Main d'œuvre REGIE	5 000,00 €	AERMC 50%	28 000,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture des éléments de mise en sécurité	20 000,00 €	Département 30%	16 800,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture pour amélioration hydraulique	11 000,00 €	Commune 20%	11 200,00 €
Travaux sécurisation Pose et fourniture alarme anti-intrusion	20 000,00 €		
TOTAL DEPENSES HT	56 000,00 €	TOTAL RECETTES	56 000,00 €

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département des Hautes-Alpes sur un taux de 30%, soit 16 800 € ;
- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse sur un taux de 50%, soit 28 000 € ;
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tous les documents utiles à cet effet et tous les actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN



Transmis à la préfecture le : 13 février 2025
Publié le : 13 février 2025